

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2000
TENUE À QUÉBEC
À 11 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse Ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de la Capitale nationale
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches

Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Simard, Sylvain	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

REVUE DE PROGRAMMES 2001-2002 (2000-0221)

Le président du Conseil du trésor soumet un mémoire daté du 12 décembre 2000 et portant sur la revue de programmes 2001-2002. Ce mémoire vise à rendre compte des propositions faites par les ministères à la suite des discussions concernant la revue de programmes 2001-2002 tenues les 15 et 22 novembre 2000 et à adopter certaines mesures afin de préciser les enveloppes de dépenses pour le prochain exercice financier.

Monsieur Léonard fait la lecture des principaux éléments de son mémoire. Il souligne que le problème budgétaire est très considérable cette année. Il croit qu'à l'exception des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, les autres ministères pourraient être en mesure de résorber leur dépassement budgétaire de 88 M\$. L'équilibre budgétaire risque cependant d'être très difficile à réaliser au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de l'Éducation, étant donné des écarts budgétaires négatifs qui s'élèvent respectivement à 941 M\$ et à 336 M\$. Il précise que la situation s'avère notamment très délicate dans le secteur de la santé en matière de gestion et de financement. Les agences de cotation sont très inquiètes des hausses de coûts que connaît ce secteur. De plus, les législations nécessaires ne seront pas prêtes avant la prochaine rencontre avec les représentants des agences de cotation qui doit se tenir au mois d'avril et le gouvernement risque alors d'être à court d'arguments pour expliquer une telle situation. Il explique que la cote relative aux finances du gouvernement québécois est déjà très basse et qu'en deçà d'une certaine cote, ce sont les gestionnaires des caisses de retraite qui ne désirent plus acheter les obligations du gouvernement québécois, ce qui rétrécit grandement le bassin des prêteurs. Si le Québec obtient la même cote que celle allouée à la province de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral devra alors cautionner les emprunts du gouvernement québécois et il exigera, en contrepartie, certains avantages du Québec, comme l'adhésion à la Constitution de 1982. Il rappelle que les écarts budgétaires s'élèvent à 941 M\$ dans le secteur de la santé.

Monsieur Boisclair croit que la population réagira aux décisions que prend le gouvernement. Il faut s'attendre, par exemple, à ce que le gouvernement doive affronter une nouvelle crise à Emploi Québec en raison de la réduction de 28 % de son budget destiné à l'insertion des prestataires sur le marché du travail. Par ailleurs, il se dit prêt à faire des efforts pour réaliser les compressions budgétaires demandées dans le programme de la sécurité du revenu. Pour aller au-delà de ces réductions, il serait nécessaire de procéder à une réforme du système prévoyant une diminution progressive des prestations de la sécurité du revenu des prestataires qui demeurent inscrits trop longtemps au programme. Il fait part de son inquiétude à l'égard des cibles qui ont été fixées au ministère de la Famille et de l'Enfance parce qu'elles auront pour effet d'entraîner le retrait progressif du gouvernement du Québec du domaine des allocations familiales. Il est important, à son avis, que le gouvernement fasse un débat de fond sur ces questions. Il suggère qu'une journée soit consacrée à discuter de grands enjeux.

Le premier ministre constate que tous les ministres ont des préoccupations particulières au sujet des compressions budgétaires qu'ils doivent réaliser et des réactions qu'elles susciteront dans la population. Il avise cependant ses collègues que le gouvernement doit respecter la limite de sa capacité financière, à défaut de quoi c'est la décote qui l'attend, ce qui engendrera des conséquences catastrophiques. Selon lui, ce n'est pas le mécontentement de la population relativement aux mesures budgétaires qui est le pire scénario à envisager pour le gouvernement du Québec, mais plutôt la décote du Québec. Cette préoccupation a d'ailleurs incité le gouvernement québécois à fixer l'objectif du déficit nul lors du Sommet socio-économique de 1996. Il faut imaginer l'embarras dans lequel serait le gouvernement québécois s'il devait demander au gouvernement fédéral de cautionner ses emprunts. Il signale que le

niveau de dépenses du gouvernement québécois augmente trop rapidement et que la situation deviendra catastrophique en cas de récession.

Madame Lemieux consent à réaliser les réductions budgétaires demandées à la condition, cependant, que la demande soit équitable et qu'elle puisse moduler les mesures pour y parvenir afin de nuire le moins possible à sa clientèle. Monsieur Léonard affirme qu'il acceptera les mesures concrètes et productives qui seront proposées par les ministères. Il faut trouver une approche pour résoudre les problèmes.

Monsieur Julien indique, pour sa part, que la mission du ministère de l'Industrie et du Commerce devra être revue. Il constate aussi que les compressions budgétaires ont un effet négatif sur le moral des fonctionnaires. Monsieur Landry signale que la situation actuelle est imputable au système fédéral. En effet, le gouvernement fédéral a offert de nouveaux programmes au gouvernement québécois, mais en contrepartie d'une participation de 50 % de ce dernier. Il s'est avéré qu'une telle demande était trop onéreuse pour le Québec, car ces nouveaux programmes étaient plutôt conçus pour la province de l'Ontario. Il suggère de mettre en œuvre un autre programme de départs assistés pour les employés du secteur public. Sur ce dernier point, monsieur Léonard souligne qu'une telle mesure ne procurerait pas un rendement important au gouvernement, sans compter que les gens qui ont quitté leur emploi dans les secteurs de la santé et de l'éducation en choisissant d'adhérer au programme des départs assistés doivent être remplacés. Monsieur Landry croit que ce serait déjà un commencement si le gouvernement parvenait à économiser 100 M\$ ou 200 M\$. De plus, il serait possible d'utiliser l'impartition pour certaines tâches. Monsieur Léonard indique à ce sujet que les économies ne seraient pas importantes. Il estime que c'est dans les secteurs de la santé et de l'éducation que le gouvernement doit chercher des solutions pour résoudre les problèmes budgétaires qui se posent.

Le premier ministre rappelle qu'en 1996, le gouvernement avait examiné les pires scénarios de compressions budgétaires. Monsieur Landry suggère que, dans le secteur de la santé, l'hébergement des personnes âgées soit privatisé, car il s'agit d'hôtellerie. À ce sujet, madame Marois précise que les personnes hébergées doivent déjà assumer des coûts, sans compter que les centres privés conventionnés sont également onéreux. Le premier ministre croit que la privatisation s'avère en effet l'une des solutions à considérer pour résoudre le problème financier. Le gouvernement doit néanmoins se donner un cadre de discussion plus large et la privatisation de Télé-Québec pourrait être envisagée à ce titre. Sur ce dernier point, madame Maltais souligne que le secteur privé ne manifeste aucun intérêt pour l'acquisition de cette chaîne de télévision. Le premier ministre suggère également de vendre des autoroutes.

Monsieur Léonard mentionne que c'est la courbe de croissance des dépenses qui est importante. Le premier ministre demande que chaque ministère propose des solutions sous forme d'approche globale et que, parmi les scénarios à envisager, on songe notamment à la privatisation et à la remise en question de certaines missions.

Madame Marois dit avoir présenté un plan global à la séance du Conseil des ministres de mercredi. Elle ne désire pas avoir à subir une multitude de petits drames et croit qu'une véritable discussion de fond s'impose. Il n'existe pas de pensée magique pour régler les problèmes budgétaires dans le secteur de la santé. Elle souligne que le Québec se situe dans la moyenne pour ce qui est du niveau de ses dépenses en santé par rapport à son produit intérieur brut. Elle remarque que le Québec s'est donné des missions que n'ont pas les autres provinces, notamment en matière de revenu et de culture. Elle juge important de fixer un plafond pour les dépenses en santé et de terminer le virage ambulatoire. Le gouvernement doit investir sur une période de deux ans, car les gens continueront quand même de se rendre à l'hôpital puisque les ressources alternatives ne sont pas encore disponibles.

Le premier ministre signale que les agences de cotation ne prennent pas en considération, dans leurs analyses, le fait que le Québec ait procédé à des réformes dans le domaine de la santé. Monsieur Léonard remarque que les discussions s'orientent vers la résolution de problèmes dans une perspective de moyen terme alors que le gouvernement fait face à un problème immédiat. Comme il ne faut pas

s'attendre à pouvoir redéfinir l'État d'ici le 17 janvier prochain, il s'avère nécessaire de travailler plus fort pour résoudre les problèmes budgétaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ainsi, il croit qu'il serait important de plafonner les dépenses en matière de santé et de donner au gouvernement une prise directe sur ce secteur, car le système travaille actuellement contre lui. Selon lui, la proposition formulée par madame Marois représente des coûts de 2 G\$, ce qui signifie une augmentation de 10 % du budget de la santé.

Madame Lemieux admet qu'il ne sera pas possible de refaire l'État dans les prochaines semaines et que le gouvernement devra composer avec les problèmes budgétaires qui se posent dans une perspective de court terme. À son avis, il est important, cependant, qu'une réflexion plus large ait lieu et que des critères ou une grille d'analyse soient élaborés qui permettent de faire des choix sur une période de deux ou de trois années.

Monsieur Legault demande que son budget soit augmenté de 5 %, car une proportion de 3,5 % des dépenses sera consacrée à payer les salaires. De plus, il rappelle l'engagement qui a été fait à cet égard à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse. Finalement, il estime que les conventions collectives signées dans le secteur de l'éducation sont trop onéreuses pour les moyens financiers dont dispose le gouvernement.

Monsieur Rochon signale que les coûts relatifs au système de santé augmenteront, car il en va de la nature de ce système. Le gouvernement doit donc mettre en place des mécanismes qui permettront de limiter la hausse de ces coûts. Madame Harel croit qu'il n'est pas responsable de la part des médecins de prescrire chacun le même test au même patient qui les consulte. Elle juge d'ailleurs important que les proches soient responsabilisés à cet égard et suggère, dans ce contexte, que chaque patient soit sous la responsabilité d'un seul médecin. Elle rappelle que le gouvernement s'était engagé au moment des élections à ne pas hausser le loyer des logements à loyer modique. Finalement, elle mentionne qu'il faut également examiner d'autres sources de revenus possibles et suggère notamment le péage sur les autoroutes et d'autres tarifications.

Madame Goupil croit, pour sa part, que le gouvernement doit tenir compte du vieillissement de la population qui a pour conséquence que les services devront être rendus différemment. Cette question mérite d'être étudiée afin d'être en mesure d'élaborer des solutions qui puissent être développées sur une période de trois à cinq ans. Le gouvernement doit être cohérent dans son discours. Le premier ministre suggère que le secrétaire général du Conseil exécutif avec la collaboration des sous-ministres du ministère des Finances, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation et du Secrétariat du Conseil du trésor travaillent sur les problèmes budgétaires qui se posent dans une perspective de court terme. Une réunion du Conseil des ministres pourrait se tenir le 15 janvier 2001 sur ce sujet. Il mentionne, en conclusion, que le conseil devra examiner également, dans les semaines qui suivront, les solutions à retenir à moyen et à long termes pour régler les problèmes budgétaires.

Décision numéro : 2000-373

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 12 décembre 2000, soumis par le président du Conseil du trésor et portant sur la revue de programmes 2001-2002 (réf. : 2000-0221),

1- de constituer un groupe de travail composé du secrétaire général du Conseil exécutif qui le préside, des sous-ministres du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation et du ministère des Finances, et du secrétaire du Conseil du trésor et de lui confier le soin d'élaborer des propositions de réduction de dépenses réalisables à court terme en vue de résoudre l'impasse budgétaire de 1,366 G\$ prévue pour l'exercice financier 2001-2002;

2- de prévoir que ces propositions de réduction de dépenses seront examinées par le Conseil des ministres lors d'une séance spéciale qui aura lieu le 15 janvier 2001.

**MESURES STRUCTURANTES POUR AMÉLIORER LE
FONCTIONNEMENT ET ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU RÉGIME
GÉNÉRAL D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS (RÉF. : 2000-0230)**

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soumet un mémoire daté du 13 novembre 2000 et portant sur les mesures structurantes pour améliorer le fonctionnement et accroître l'efficacité du régime général d'assurance-médicaments. Ce mémoire fait suite à la consultation générale et aux auditions publiques tenues dans le cadre de la révision du régime général d'assurance-médicaments. Il propose la réforme de certains organismes impliqués dans la gestion du médicament et la révision des mécanismes touchant les décisions d'inscription, le suivi et l'utilisation optimale des médicaments. Il propose également des mesures pour améliorer le fonctionnement du régime, dont notamment celles relatives à l'obtention des médicaments d'exception et à l'accès au programme du patient d'exception, ainsi qu'une solution pour régler le problème du déficit accumulé du Fonds de l'assurance-médicaments.

Madame Marois rappelle à ses collègues que le gouvernement a augmenté dernièrement à 385 \$ le montant de la prime d'assurance à payer pour le régime général d'assurance-médicaments. Dans ce contexte, elle croit qu'il est insensé de vouloir également modifier le niveau de la franchise et celui de la coassurance. Monsieur Léonard estime qu'il est important de ne pas modifier la loi plusieurs fois. Madame Marois explique que les modifications proposées visent à corriger de nombreux irritants et à donner au gouvernement les moyens de contrôler les coûts du régime. D'autre part, elle mentionne que les compagnies d'assurances acceptent de financer l'amélioration de la consommation des médicaments. Elle propose donc d'introduire un pouvoir de conclure une entente avec ces compagnies, à défaut de quoi un règlement pourrait être adopté qui fixerait les règles de leur participation. Elle dit vouloir cependant vérifier la faisabilité de cette proposition avec le ministère des Finances. Par ailleurs, elle souhaite la création d'un fichier à la Régie de l'assurance maladie du Québec qui comprendrait des informations anonymes et les données des assureurs privés. Également, elle approuve l'idée énoncée dans les recommandations du Conseil du trésor d'élargir le mandat du groupe de travail en lui confiant l'examen de la question de la hausse de la franchise et de la coassurance. Monsieur Léonard croit que le secteur privé doit contribuer à la création d'un fichier à la Régie de l'assurance maladie du Québec, ajoutant approuver une telle mesure. Il mentionne, en conclusion, que le gouvernement doit modifier le projet de loi afin de permettre une hausse de la franchise et de la coassurance par règlement.

**PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL, INSTITUANT LA
COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL ET MODIFIANT
D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (RÉF. : 2000-0104)**

Madame Lemieux explique à ses collègues que, à la suite de la décision du Conseil des ministres du 6 décembre dernier, la définition d'entrepreneur dépendant a été grandement resserrée. Il s'agit maintenant de décider si le gouvernement entend procéder par projet de loi ou par avant-projet de loi. La différence est majeure, car procéder par avant-projet de loi donne l'impression que le gouvernement hésite. Elle dit suggérer de procéder par le dépôt d'un projet de loi et de le soumettre à une consultation. Si le gouvernement décide de présenter un avant-projet de loi, elle croit qu'elle ne sera pas crédible en tant que ministre. Monsieur Landry constate que le gouvernement s'est toujours montré très généreux, concédant ainsi des droits qui ont parfois créé des irritants qui nuisent à l'économie québécoise.

Madame Lemieux estime que le patronat et les syndicats n'entameront pas de véritables discussions si le gouvernement va de l'avant avec un avant-projet de loi. Ils ne croiront pas que le gouvernement agit sérieusement dans ce dossier. À son avis, le momentum est approprié pour la présentation d'un projet de loi. Le premier ministre conclut que le gouvernement doit procéder avec un projet de loi et le soumettre à la consultation publique.

Décision numéro : 2000-374**Le Conseil des ministres décide :**

- 1- de soumettre à l'Assemblée nationale le projet de loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives comme projet de loi et non comme avant-projet de loi;
- 2- de confier à la ministre du Travail le soin d'examiner la possibilité qu'une partie du financement de la Commission des relations du travail se fasse par voie de tarification de certains services et de soumettre une proposition au gouvernement en ce sens;
- 3- de modifier en conséquence sa décision 2000-348 du 6 décembre 2000.

LOI SUR L'ORGANISATION DES SERVICES POLICIERS ET MODIFIANT LA LOI SUR LA POLICE (RÉF. : 2000-0244)

Le ministre de la Sécurité publique soumet un mémoire daté du 1^{er} décembre 2000 et portant sur un projet de loi sur l'organisation des services policiers et modifiant la Loi sur la police. Ce mémoire vise à présenter une série de propositions destinées à rehausser l'efficacité des organisations policières agissant sur le territoire du Québec et à augmenter de façon sensible la qualité et le niveau des services dispensés, notamment dans le contexte du développement d'une criminalité de plus en plus sophistiquée et dépassant le cadre des compétences territoriales des municipalités du Québec. Il s'agit de revoir le partage des responsabilités entre les organisations policières, de s'assurer d'une répartition efficace des ressources policières sur le territoire et de créer des conditions optimales qui, en plus de permettre un renforcement important des corps policiers, favoriseront un accroissement de l'efficacité policière, et ce, au bénéfice des citoyens du Québec.

Décision numéro : 2000-375**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 1^{er} décembre 2000, soumis par le ministre de la Sécurité publique et portant sur un projet de loi sur l'organisation des services policiers et modifiant la Loi sur la police (réf. : 2000-0244),

- 1- d'autoriser le ministre de la Sécurité publique à préparer un document de consultation ministériel sur l'organisation des services policiers substantiellement conforme aux propositions contenues dans son mémoire, sous réserve :
 - A. d'y prévoir que l'établissement du plafond de tarification pour les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec permette l'autofinancement du projet de desserte élargie, l'établissement d'une marge de manœuvre suffisante pour couvrir tout dépassement des dépenses réelles par rapport aux prévisions de coûts et que ce plafond puisse être augmenté automatiquement dans le temps de façon, notamment, à diminuer la part gouvernementale du financement des services de base rendus aux municipalités par la Sûreté du Québec,
 - B. d'y prévoir que soit maintenu le pouvoir d'initiative ministérielle prévu à l'article 79 de la Loi sur la police, tout en prévoyant que le ministre peut faire appel à d'autres corps policiers en cas d'incapacité de la Sûreté du Québec d'agir efficacement,
 - C. d'y prévoir que, eu égard au régime de retraite, le gouvernement établisse des modalités par règlement afin de permettre aux policiers intégrés à la Sûreté du Québec de se voir reconnaître, à l'intérieur du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, les années de services rendues au sein d'un corps policier municipal, sans que cette reconnaissance n'entraîne de coûts pour le gouvernement,

- D. d'y prévoir que les policiers intégrés à l'effectif de la Sûreté du Québec profiteront uniquement des conditions de travail des policiers de la Sûreté du Québec,
- E. d'y prévoir le libre choix des municipalités déjà desservies par un corps de police municipal de le conserver ou de requérir les services de la Sûreté du Québec,
- F. d'y présenter une argumentation plus complète à propos :
 - 1) de la situation de la criminalité au Québec,
 - 2) des conséquences financières du scénario proposé pour l'ensemble des catégories, incluant les municipalités faisant partie des agglomérations de 50 000 habitants et plus,
- G. de prévoir que la réforme devra s'autofinancer ou que le plafond tarifaire devra compenser le manque à gagner généré par la réforme et de retirer l'annexe G du projet qui propose une réduction tarifaire à 0,0275 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée;

2- de confier au ministère de la Sécurité publique, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le soin d'évaluer l'opportunité d'instaurer un programme de compensations pour les municipalités qui subiront une augmentation des coûts de leur protection policière par rapport à la situation actuelle;

3- d'autoriser le ministre de la Sécurité publique à déposer ce document de consultation ministériel à l'Assemblée nationale d'ici le 20 décembre 2000 en vue de la tenue d'une consultation sur ce document.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 45

Approuvé par :


Michel Noël de Tilly

Le : 14 février 2003